

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Moulton-Chicheboville s'est réuni le **lundi 4 novembre 2024 à 18 heures** à la mairie de Moulton-Chicheboville, sous la présidence de Mme Coralie ARRUEGO, Maire de Moulton-Chicheboville.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice.

Madame Coralie ARRUEGO
Monsieur Daniel BUISSON
Monsieur Stéphane CASTEL
Madame Sandra DUCELLIER
Madame Catherine GATEY
Madame Laurence LAUNAY
Monsieur Thierry LECOQ
Monsieur Jean-Michel MARCHAND
Monsieur Dominique MORIN
Madame Virginie MUTREL
Madame Isabelle NÉZET
Madame Christel POIROT
Madame Céline ROQUET
Madame Céline VITCHEN

Étaient absents excusés :

Madame Sophie PALLU
Monsieur Thierry PROFIT

Madame Virginie MUTREL a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents et s'assure que le quorum est bien rempli et propose d'aborder l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour :

AIDE AU SPORT

Il est proposé au CCAS de modifier l'aide au sport qu'offre la commune. Actuellement l'offre se décompose comme suit :

- Prise en charge de 50 % de l'abonnement hors licence.
- Pour chaque enfant jusqu'à ses 16 ans, pour une seule activité, versement annuel.
- Activité pratiquée sur la commune ou hors commune au sein de la communauté de communes (si l'activité n'est pas proposée sur Moulton-Chicheboville).
- Uniquement pour les coefficients inférieurs à 651.

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Moulton-Chicheboville décide à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) de modifier l'aide du C.C.A.S. au sport comme suit, à compter de la rentrée scolaire prochaine (2025-2026) :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Moulton-Chicheboville

6 Rue Pierre Cingal - 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : ccas@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

- Prise en charge de 25 € pour les coefficients inférieurs à 3000, 15 € pour les coefficients supérieurs à 3000 et maintien d'un quotient familial CAF de 651 pour lequel ou en dessous duquel le C.C.A.S. prendra en charge 50 % du montant de l'abonnement (hors licence).
- Pour chaque enfant jusqu'à ses 16 ans, pour une seule activité, versement annuel.
- Activité pratiquée sur la commune ou hors commune au sein de la communauté de communes (si l'activité n'est pas proposée sur Moul-Chicheboville).

Pour mémoire, en 2023, 211 enfants de Moul-Chicheboville auraient été concernés par ce dispositif. Cela aurait coûté à la commune :

3 165 € si tous les enfants ont 15 €.

5 275 € si tous les enfants ont 25 €.

Une moyenne de 4 220 €/ an.

Ce nouveau dispositif fera l'objet d'une expérimentation et un premier bilan sera fait en janvier 2026.

DOTATION ANNUELLE DESTINÉE AUX ENFANTS DES ÉCOLES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour rappel, l'an dernier, le C.C.A.S. a débloqué un budget de 500 € afin d'aider les deux écoles à s'équiper en matériel pédagogique pour deux élèves en situation de handicap. Il est proposé au C.C.A.S. de pérenniser cette aide à hauteur de 40 € / élève notifié MDPH / an.

Pour information, pour la rentrée scolaire 2024-2025 : 7 dossiers notifiés pour l'école Lucien Cingal et 6 pour l'école Vents et Marais.

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Moul-Chicheboville décide à la majorité (12 voix pour et 2 abstentions) de mener une expérience de manière non pérenne dans un premier temps consistant en la dotation annuelle d'une aide aux écoles pour l'équipement en matériels pédagogiques pour les enfants scolarisés en situation de handicap. Chaque année, une demande sera adressée aux écoles pour connaître leurs besoins et l'aide sera budgétée et versée en conséquence.

BONS ALIMENTAIRES

Madame Christel POIROT, Vice-présidente du C.C.A.S., fait état des deux bons alimentaires délivrés depuis la dernière séance :

Bon n°	Montant	Établissement concerné
2024-10	50 €	Epicerie solidaie
2024-11	150 €	Centre E. LECLERC

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Moul-Chicheboville prend acte de ces bons accordés.

DEMANDES D'AIDES SOCIALES

Au cours de cette séance, 4 dossiers de demandes d'aides sociales ont été examinés.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Moul-Chicheboville

6 Rue Pierre Cingal – 14370 Moul-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30

Courriel : ccas@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moul.fr

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Fin de séance : 18h54

Fait à Moulton-Chicheboville, le 5 novembre 2024



Virginie MUTREL
Secrétaire de séance

Coralie ARRUEGO
Maire de Moulton-Chicheboville
Présidente du Centre communal d'action sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de Moulton-Chicheboville

6 Rue Pierre Cingal - 14370 Moulton-Chicheboville - ☎ 02.31.27.94.30
Courriel : ccas@mairie-mc.fr - Site internet : www.mairie-moulton.fr

